

Lisons chaque dimanche 2 ou 3 paragraphes de l'encyclique**La famille dans les documents de l'Église**

67. Le Concile Œcuménique Vatican II, dans la Constitution pastorale *Gaudium et spes* s'est occupé de la promotion de la dignité du mariage et de la famille (cf. nn. 47-52). « Il a qualifié le mariage de communauté de vie et d'amour (cf. n. 48), en plaçant l'amour au centre de la famille [...] Le "véritable amour conjugal" (n. 49) implique le don réciproque de soi, inclut et intègre la dimension sexuelle et l'affectivité, en correspondant au dessein divin (cf. nn.48-49). De plus, *Gaudium et spes* n. 48 souligne l'enracinement des époux dans le Christ : le Christ Seigneur "vient à la rencontre des époux chrétiens dans le sacrement du mariage" et demeure avec eux. Dans l'incarnation, il assume l'amour humain, le purifie, le conduit à sa plénitude et donne aux époux, avec son Esprit, la capacité de le vivre en imprégnant toute leur vie de foi, d'espérance et de charité. De la sorte, les époux sont comme consacrés et, par une grâce spécifique, ils édifient le Corps du Christ et constituent une Église domestique (cf. *Lumen gentium*, n. 11). Aussi l'Église, pour comprendre pleinement son mystère, regarde-t-elle la famille humaine qui le manifeste d'une façon authentique ».

68. Ensuite, « le bienheureux Paul VI, dans le sillage du Concile Vatican II, a approfondi la doctrine sur le mariage et sur la famille. En particulier, par l'Encyclique *Humanae vitae*, il a mis en lumière le lien intrinsèque entre l'amour conjugal et l'engendrement de la vie : "L'amour conjugal exige donc des époux une conscience de leur mission de "paternité responsable", sur laquelle, à bon droit, on insiste tant aujourd'hui, et qui doit, elle aussi, être exactement

comprise. [...]. Un exercice responsable de la paternité implique donc que les conjoints reconnaissent pleinement leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes, envers la famille et envers la société, dans une juste hiérarchie des valeurs" (n. 10). Dans son Exhortation Apostolique *Evangelii nuntiandi*, Paul VI a mis en évidence le rapport entre la famille et l'Église ».

69. « Saint **Jean-Paul II** a consacré à la famille une attention particulière à travers ses catéchèses sur l'amour humain, sa **Lettre aux familles** *Gratissimam sane* et surtout dans l'Exhortation Apostolique ***Familiaris consortio***. Dans ces documents, ce Pape a qualifié la famille de "voie de l'Église" ; il a offert une vision d'ensemble sur la vocation à l'amour de l'homme et de la femme; il a proposé les lignes fondamentales d'une pastorale de la famille et de la présence de la famille dans la société. En particulier, s'agissant de la charité conjugale (cf. ***Familiaris consortio***, n. 13), il décrit la façon dont les époux, dans leur amour mutuel, reçoivent le don de l'Esprit du Christ et vivent leur appel à la sainteté ».
70. « **Benoît XVI**, dans l'Encyclique ***Deus caritas est***, a repris le thème de la vérité de l'amour entre homme et femme, qui ne s'éclaire pleinement qu'à la lumière de l'amour du Christ crucifié (cf. n. 2). Il y réaffirme que : "Le mariage fondé sur un amour exclusif et définitif devient l'icône de la relation de Dieu avec son peuple et réciproquement : la façon dont Dieu aime devient la mesure de l'amour humain " (n. 11). Par ailleurs, dans son Encyclique ***Caritas in veritate***, il met en évidence l'importance de l'amour comme principe de vie dans la société (cf. n. 44), lieu où s'apprend l'expérience du bien commun ».